

DIPLÔME FÉDÉRAL INITIATEUR FÉDÉRAL



- > Formation organisée par un CoReg sous la responsabilité du DRF ;
- > La formation peut être déléguée à un CoDep par le DRF ;
- > Le stage est placé sous la responsabilité du DDF titulaire de la qualification moniteur fédéral ;
- > Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- > Obligation de désigner un responsable pédagogique ;
- > Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

Une formation regroupant les formations « animateur et initiateur » peut être organisée afin de répondre à des besoins spécifiques d'encadrement. Elle doit permettre d'acquérir les compétences techniques et pédagogiques d'un initiateur et les connaissances théoriques des deux qualifications. La durée peut alors être ramenée à 40 heures.

Conditions d'admission

- > Être volontaire et motivé ;
- > Être licencié à la Fédération ;
- > Avoir 18 ans révolus pour suivre la formation ;
- > Être titulaire du PSC1 ou d'une qualification admise en équivalence pour la formation « bi qualification » regroupée « Animateur - Initiateur ».

Prérequis

- > Être titulaire du diplôme d'Animateur à l'exclusion des stagiaires inscrits dans la formation regroupée « animateur – initiateur ».

Prérogatives et fonction

- > C'est un éducateur ou une éducatrice qui intervient auprès d'un public de jeunes mineurs et/ou d'adultes.
- > Il encadre en autonomie les activités au sein d'un club ;
- > Il accompagne et anime un groupe ;
- > Il initie aux apprentissages techniques du vélo ;
- > Il forme les pratiquants au cyclotourisme ;
- > Il peut créer une École française de vélo ;
- > Il développe et encadre les activités de mobilité à vélo, dans le cadre d'une « Vélo-École ».

Organisation de la formation

- > Formation théorique par l'apport de connaissances et du partage d'expérience ;
- > Formation pratique par la mise en place sur le terrain de situations pédagogiques et techniques, qui demandent de la part du candidat la maîtrise des fondamentaux du vélo (équilibre – propulsion – conduite) ;
- > Stage pratique en structure.

Évaluation

- > Évaluation formative qui doit permettre d'apprécier les compétences du stagiaire dans des domaines suivants :
 - compétences pédagogiques : appréciées au travers de situations d'encadrement,
 - compétences techniques : appréciées au travers de mises en situations techniques,
 - connaissances réglementaires : appréciées au travers de questionnement, de cas pratiques et d'échanges d'expériences,
 - sécurité dans la pratique : appréciée lors de la pratique.

- > Le responsable du stage rend, suite à la séquence de formation, un avis sur chacun des stagiaires. En cas d'insuffisance dans un domaine, un complément de formation peut être demandé pour valider la formation ;
- > Un stage pratique est à effectuer dans une structure de la Fédération française de cyclotourisme, dans les six mois qui suivent le stage d'initiateur.

Il se déroule :

- sous couvert d'un éducateur fédéral (Initiateur ou Moniteur) identifié et validé par le responsable pédagogique du stage,
- il correspond à la mise en œuvre de situations techniques et pédagogiques au travers de trois séances d'encadrement auprès d'un public de jeunes et d'adultes,
- un compte rendu relatif à la mise en place de ces trois actions devra être remis à l'éducateur fédéral pour avis et au responsable pédagogique de la formation ; le compte-rendu devra préciser le contexte des interventions, le descriptif de celles-ci et une auto évaluation,
- **les fiches de séances devront obligatoirement être annexées au compte-rendu.**

Qualification

- > L'acquisition de la qualification Initiateur est validée par le DRF au regard des documents suivants et après avis du responsable du stage (si celui-ci est différent du DRF) et de l'équipe pédagogique.
 - L'avis rendu par l'équipe pédagogique (responsable pédagogique et formateurs).
 - Le compte-rendu complet avec l'avis du responsable pédagogique.

- INITIATEUR SEUL

Organisation en journées - demi-journées consécutives ou pas.



DURÉE TOTALE : 32 H

- ANIMATEUR / INITIATEUR

Organisation en journées consécutives.



DURÉE TOTALE : 40 H

Programme de formation

CONTENU	DURÉE	COMPÉTENCES À DÉVELOPPER « ÊTRE CAPABLE... »
Rôles et fonctions de l'Initiateur fédéral	1 h	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Connaître la fonction d'Initiateur fédéral et les domaines d'intervention ; ➔ D'informer sur les dispositifs existants relatifs à lutte contre les violences et les discriminations dans la pratique.
Responsabilités des éducateurs	1 h 30	<ul style="list-style-type: none"> ➔ De proposer des activités aux licenciés dans la limite des prérogatives de l'initiateur ; ➔ De définir les différentes responsabilités des éducateurs (responsabilité civile, responsabilité pénale, obligation de moyens).
Technique (maîtrise du vélo, pilotage)	8 h	<ul style="list-style-type: none"> ➔ De définir les «fondamentaux» techniques des activités du vélo ; ➔ De maîtriser les gestes techniques : équilibre/ propulsion / pilotage ; ➔ Être capable de prendre en compte les risques liés à l'activité.
Connaissance du milieu naturel	2 h	<ul style="list-style-type: none"> ➔ D'expliquer la vie des êtres (faune – flore) vivants dans leur milieu ; ➔ D'adopter et de faire adopter des comportements visant à respecter l'environnement et la biodiversité,
Orientation (rando-guide, boussole)	4 h	<ul style="list-style-type: none"> ➔ De réaliser un rando-guide ; ➔ D'utiliser la boussole pour se guider ou se repérer ; ➔ De suivre et contrôler le groupe en déplacement.